

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

EXERCICE 2012

SOMMAIRE

Caractéristique technique du service

- **Organisation administrative du service**
- **Estimation de la population desservie par le service public d'assainissement non collectif**
- **Mode de gestion du service**
- **Prestations assurées dans le cadre du service**
- **Activité du service**
- **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif**

Tarification de l'assainissement et recettes du service

- **Modalités de tarification**
- **Recette d'exploitation**
- **Indicateur de performance**
- **Financements des investissements**
Investissements réalisés en 2012
Investissements programmés en 2013

Caractéristique technique du service

➤ Organisation administrative du service

Située dans le centre de la Seine et Marne, à 35 Km à l'est de Melun, et à 40 km de Paris, la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres » est traversée par la Route Nationale 4, axe majeur de développement.



La communauté de Communes des Sources de l'Yerres, située au centre du département de Seine-et-Marne, a été créée le 19 décembre 2003. Elle assure le Service Public d'Assainissement Non Collectif sur le territoire des communes de :

- Lumigny-Nesles-Ormeaux
- Rozay-en-Brie
- Pécy
- Vaudoy-en-Brie
- Voinsles
- Le Plessis-Feu-Aussoux
- Bernay-Vilbert
- La Chapelle-Iger
- Courpalay

Le SPANC regroupe ainsi 9 communes.

➤ **Estimation de la population desservie par le service public d'assainissement non collectif**

Sur les 9 communes, le nombre d'assainissement est réparti de la manière suivante :

	Assainissement Non collectif	Assainissement collectif	Nombre d'habitants
Rozay	2	1038	2788
Le Plessis-Feu-Aussous	24	182	546
Voinsles	250	0	588
Courpalay	80	450	1405
La Chapelle Iger	5	55	161
Lumigny-Nesles-Ormeaux	48	457	1515
Bernay-Vilbert	313	311	861
Pecy	98	230	844
Vaudoy-en-Brie	42	285	847
Total	862	3008	9482

Le nombre total d'habitant résidents sur le territoire du service ANC est de 9482 habitants recensé (2012).

➤ **Mode de gestion du service**

Le service est exploité en régie

➤ **Prestations assurées dans le cadre du service**

Le service assure :

- Le contrôle des installations d'assainissements non collectif, c'est-à-dire le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation lors des permis de construire ou de réhabilitation.
- Le contrôle de bon fonctionnement et/ou le diagnostic initial
- le contrôle lors de cession (certificat de conformité).
- La réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

➤ **Activité du Service**

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

prestation	2012	TOTAL
Contrôle de cession	7	7
Contrôle permis de construire	2	2
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations	30	30
Travaux de réhabilitation	10	10

➤ **Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (Indicateur descriptif D302.0**

EXERCICE 2012		
A-Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissements non collectifs par une délibération	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI
Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	OUI
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	NON

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 20102 est de 120.

Tarification de l'assainissement et recettes du service

➤ **Modalités de tarification**

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer s'il le souhaite à la demande des propriétaires (réalisation ou réhabilitation des installations).

TARIFS	AU 1/01/2012
Compétences obligatoires	
Tarif de contrôle de conception, d'implantation et de réalisation lors des permis de construire ou de réhabilitation	300 €
Tarif des contrôles de cession en €	100 €
Tarif du contrôle des installations existantes et études de filières en €	25€/an pendant 8 ans
Compétences facultatives	
Travaux de réhabilitation Frais de maîtrise d'œuvre et SPANC	1 100 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 27/02/2006 effective à compter du 27 février 2006 fixant la création du service public d'assainissement non collectif.

Délibération du 11/12/2006 effective à compter du 11 décembre 2006 fixant la prise de l'option réhabilitation SPANC.

Délibération du 8/07/2009 effective à compter du 8 juillet 2009 fixant les redevances du SPANC.

➤ **Recettes d'exploitation**

Les principales recettes du SPANC proviennent de :

-la redevance annuelle pour les contrôles des installations existantes et études de filières.
Elle est perçue par le trésor public

-La redevance permis de construire et/ou certificat de cession.
Elle est perçue immédiatement en échange du certificat de conformité ou de non-conformité.

-la réhabilitation d'ANC
Elle est perçue à la fin des travaux.

Les recettes d'exploitation du service sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	2012
contrôle des installations neuves	600,00 €
contrôle de cession	700,00 €
contrôle des installations existantes et/ou études de filières	2 850,00 €
Subvention de l'agence de l'Eau Seine Normandie	810,00 €
Subvention du CG77	0
Redevance véolia	406,85 €
Participations des usagers	31 757,59 €
TOTALE DES RECETTES	37 124,44 €

➤ **Indicateur de performance**
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement non collectif en zonage d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre total d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connues et validée par le service à la fin de l'année et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	réhabilitation précédentes	2012
Nombre d'installations contrôlées jugées conforme ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	17	12
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	114	30
Taux de conformité (%)	14,91%	40,00%

➤ **Financement des investissements**
Investissements réalisés en 2012

DESIGNATION	MONTANT H.T
Travaux de réhabilitation d'installations ANC	104 714,00 €
Maitrise d'œuvre travaux ANC	8 070,00 €
TOTAL	112 784,00 €

Investissements réalisés en 2013

DESIGNATION	MONTANT H.T
Prévision des travaux de réhabilitation d'installations ANC 3ème tranche	410 534,00 €
Maitrise d'œuvre études et travaux ANC	8 260,21 €
TOTAL	418 794.21 €